



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

3LAND
ADDITIF 2018 A LA CONVENTION DE PLANIFICATION 2016 2020

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

ABSENT :

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-2-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2016-4-2-1 du 22 avril 2016 relative à la convention de planification 3Land pour la période 2016-2020,
- VU la convention de planification 2016-2017 du projet 3Land signée le 12 juillet 2016,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion en date du 19 janvier 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, dans le cadre de l'aménagement du projet 3Land, la participation du Département du Haut-Rhin, au titre de l'année 2018, pour un montant de 9 000 €, tel que prévu dans le tableau de synthèse du budget 2018 du projet 3Land ci-joint, et autorise le versement à l'Eurodistrict Trinational de Bâle en une seule fois dès réception de l'appel de fonds,
- Approuve le projet d'additif à la convention de planification 3Land 2016 – 2020 pour l'année 2018, ci-joint, et autorise la Présidente à le signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20421, programme F215 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité